

REGLEMENT INTERIEUR
ACCUEIL ENTR'ADOS 11-14 ans
SEJOUR 11-17 ans

LES TARIFS

		Jeunes			
		Q1 : 0 à 599	Q2 : 600 à 899	Q3 : 900 à 1399	Q4 : 1400 ET +
Journée		6 €	8 €	10 €	12 €
½ journée sans repas		3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €
Nuit		4 €			
Repas		3.50 €			
<u>Séjour culturel découverte</u> Découverte d'une région et de son patrimoine et/ou <u>Multi activités</u> Pratique et initiation à une ou plusieurs activités sportives, artistiques ou culturelles.	mini séjour été	65 €	75 €	95 €	115 €
	une semaine été	125 €	135 €	155 €	175 €
	mini séjour hiver	105 €	115 €	135 €	155 €
	une semaine hiver	175 €	185 €	205 €	225 €

- Les différents tarifs des séjours correspondent à la saison où a lieu le séjour, à sa durée et aux nombres de nuits réalisées. Pour les mini-séjours la durée est d'au moins de 2 nuits et pour les séjours la durée est d'au moins 4 nuits.
- Le tarif à la journée inclut : le repas de midi, le goûter de l'après-midi, et les animations.
- Pour les soirées, nous comptons une demi-journée. Le repas du soir est compris dans le tarif.
- Nous établissons une quittance à chaque paiement. **Les factures non réglées après 2 rappels seront transmises à la Trésorerie générale de Chauvigny pour recouvrement.**
- **Pour les mini-séjours, il est demandé de fournir un acompte de 50 % de la somme totale, à l'inscription et le solde juste avant le séjour.**
- **Pour les séjours, il est demandé de fournir un acompte de 30 % de la somme totale, à l'inscription et le solde juste avant le séjour.**

L'INSCRIPTION : Elle se fait à partir de 2 semaines précédant la période de vacances (pour les petites vacances) et 4 semaines précédant les vacances pour le mois de juillet.

Lieu : Centre d'animation populaire
19, rue de Châtellerault

Horaires : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30
(Fermé le mercredi et vendredi matin)
Le samedi de 9h30 à 11h30.

Contacts : 05.49.46.36.22 centre d'animation populaire
05.49.46.72.17 Local jeunes Capado
Fax : 05.49.46.40.60
cap@chauvigny.fr

- Les inscriptions se font à la demi-journée, pendant les petites vacances (Février, Printemps Toussaint, Noël).
- Les inscriptions se font à la journée pour le mois de juillet.
- Les inscriptions sont closes le lundi soir pour la semaine suivante, dans la limite des places disponibles.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est valable pour une année (de juillet à juin). Il doit être complété dans l'année si besoin.

Il faut :

- **une fiche sanitaire**, Toutes les modifications concernant la santé du jeune ou la situation familiale est à signaler à l'équipe d'animation.
- Les allergies sont à signaler sur la fiche sanitaire et joindre les certificats médicaux.
- Il faut signaler les allergies alimentaires. Une copie des repas sera fournie au responsable légal. Elle sera à compléter et à signer.
- **une photocopie de l'assurance maladie,**
- **le numéro d'allocataire CAF ou MSA ou le dernier avis d'imposition,**
- **une attestation d'assurance extrascolaire/responsabilité civile des responsables légaux,**
- **1 fiche de renseignements** dûment remplie avec les coordonnées des responsables légaux de façon à ce que l'on puisse vous joindre rapidement en cas de besoin, l'autorisation de partir seul pour le jeune ou les noms des personnes désignées par les responsables légaux habilités à venir chercher le jeune, *(si une personne non désignée vient chercher le jeune, elle doit avoir une autorisation signée de votre part et une pièce d'identité),*
- **Photos-vidéos-diapos** : Les jeunes peuvent être photographiés ou filmés au cours des animations. Sauf avis écrit et contraire de votre part, les images pourront être utilisées au cours d'animations.
- **un test d'aptitude aux activités aquatiques et nautiques (en fonction des activités pratiquées),**
- **un certificat médical pour certaines activités proposées,**

Il est dans votre intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes, couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés votre enfant lors des activités, qu'il pratiquera. Ce type d'assurance est important en cas d'accident grave. Si aucune responsabilité n'a pu être dégagée, c'est l'assurance personnelle souscrite par la victime qui indemniser son préjudice.

LES PAIEMENTS

- Les paiements s'effectuent au C.A.P. à l'inscription. Une quittance est établie à chaque paiement.
- Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal.
- La tarification au quotient familial s'applique, tenant compte des aides accordées par la CAF, le CONSEIL GENERAL. Aucune réduction ne sera appliquée à la famille. Les participations des comités d'entreprises sont acceptées.
- Le paiement peut être effectué en chèques-vacances. Nous ne rendons pas de monnaie sur les chèques vacances.
- Seules les absences motivées par un certificat médical présenté dans les 48 heures qui suivent l'absence seront remboursées, ainsi que les événements familiaux : type naissance, décès, hospitalisation.
- Pour les chantiers loisirs, l'accueil est gratuit. . Les jeunes qui participent doivent cependant s'engager à s'inscrire également aux animations et pas uniquement aux chantiers loisirs. Ces chantiers s'adressent aux jeunes des deux groupes (11-14 et 14-17 ans).

FONCTIONNEMENT

- L'accueil est déclaré et habilité à fonctionner par la Direction départementale de de la cohésion sociale.
- L'équipe d'animation est composée d'un directeur et d'animateurs BAFA ou stagiaires. Nous sommes soumis au respect de la réglementation et de la loi.
- Le projet éducatif et le projet pédagogique et de fonctionnement qui en découle sont à la disposition des familles qui souhaitent le consulter.
- L'accueil fonctionne pour les vacances de juillet, toussaint, hiver et printemps.

LES HORAIRES JUILLET

9h00-10h00 : Accueil échelonné au CAPADO (*Sauf horaire de départ en sortie, avancée*).

10h00-12h00 : Activités

12h00-14h00 : Repas/Temps libre

14h00-17h00 : Activités

17h00-17h30 : Goûter

17h30-18h00 : Temps libre / Les jeunes partent de 17h30 à 18h00 du CAPADO. (*Sauf horaire de retour retardé*).

Il est important de respecter les horaires. Les animateurs travaillent après le départ des jeunes. Si un retard occasionnel peut se produire les responsables légaux doivent prévenir l'accueil. **En cas de retard non signalé le jeune sera confié à la gendarmerie.**

Pour les 11-14 ans et lors des chantiers loisirs 11-17 ans, les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs toute la durée de l'accueil. Lors des chantiers loisirs, les animateurs ne sont pas responsables des jeunes le temps de la pause repas.

LE PUBLIC ACCUEILLI

- Les jeunes âgés de 11 à 14 ans (11 ans révolus).
- Si un jeune est atteint de troubles de santé ou d'un handicap, un protocole d'accueil sera établi avec la famille, afin d'assurer au mieux la prise en charge du jeune. Seulement si nos compétences et nos locaux sont adaptés à l'accueil du jeune.
- Un jeune sous traitement médical peut venir au centre si sa santé le lui permet. Les médicaments sont administrés par le directeur. Le responsable légal doit remettre les médicaments et l'ordonnance du médecin au directeur. Sans ordonnance aucun médicament ne sera administré au jeune.
- Si un jeune est malade, le directeur appellera un responsable légal pour venir le chercher.
- Un jeune ne doit pas avoir de médicaments dans son sac ou sur lui, sauf prescription spécifique.
- L'équipe d'animation est responsable des jeunes qui lui sont confiés. La commune est assurée pour sa responsabilité civile.
- En cas d'urgence, le jeune sera transporté par les services de secours aux services d'urgences les plus proche. Dans les autres cas, si les responsables légaux ne peuvent être joints, le médecin traitant du jeune sera appelé et pourra prendre les décisions appropriées à l'état du jeune. Tous les frais encourus seront à la charge de la famille. En cas d'absence du médecin traitant, le responsable fera intervenir un médecin habilité par la commune.

CONSEILS AUX FAMILLES : Le jeune doit apporter :

- 1 casquette ou chapeau/1 vêtement de pluie/ tenue chaude pour le froid
- Des vêtements adaptés aux activités (sports, piscine...) ou autre protection pour les activités salissantes.
- L'été prévoir des lunettes de soleil et de la crème solaire adaptée à la peau du jeune.
- Nous déconseillons les appareils multimédia et de téléphonie, jeux vidéo et autres équipements personnels (lecteur MP3, MP4, DS, bijoux objets de valeurs...). **L'accueil décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**
- Une salle sera à la disposition de chaque jeune où il pourra laisser ses affaires pour la journée.
- Le téléphone mobile est interdit à certains moments de la journée sur l'accueil.

MODALITES DU REGLEMENT INTERIEUR

POUR LES JEUNES

Les jeunes doivent respecter les règles de vie collective expliquées et discutées avec eux. (Se référer au Projet Pédagogique et de fonctionnement) voir les règles jointes. Une attitude incompatible avec la vie en collectivité sera signalée aux responsables légaux.

En cas de dégradation, violence, non-respect des personnes ou du matériel, mise en danger de soi-même ou des autres, des sanctions seront prises par l'équipe pédagogique. En fonction des cas et attitudes, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion du jeune.

En cas de dégradation, de casse, de vol concernant le matériel et les équipements à disposition, la famille devra payer le coût des dégradations ou remplacer à l'identique le matériel (livre, jeu, console...) ou l'équipement.

POUR LES RESPONSABLES LEGAUX

Notre action éducative est complémentaire de la vôtre, ainsi l'accueil est un lieu de vie de concertation et de dialogue. Chaque soir, les animateurs discutent avec les familles de la façon dont le jeune vit à l'accueil.

**Direction de l'accueil 11-14 ans
Marc VOISIN**

**Coordination des actions jeunesse
David ZAJAC**

Le mardi 05 juin 2018.